

Ecole primaire LA SALLE
Sites Franc Rosier & Monanges

 Service Comptabilité : 04 73 98 54 59
 MàJ 09.03.22

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
COÛT DE LA SCOLARISATION ⁽¹⁾	Temps complet	CP au CM2
Contribution familiale annuelle	623,00 €	660,00 €
soit contribution mensuelle x 9 mois	63,67 €	67,78 €
Avance sur scolarité (débitée en 09/22)	50,00 €	50,00 €
FORFAIT ACTIVITES ET FOURNITURES ⁽²⁾		
Maternelle + CP	80,00 €	
CE + CM	60,00 €	
COÛT DE LA RESTAURATION ⁽³⁾		
Prix du repas	5,20 €* 623,00 €* *Tarifs à titre indicatif - Réactualisation des coûts de la restauration en cours	5,55 €* 653,00 €* *Tarifs à titre indicatif - Réactualisation des coûts de la restauration en cours
Forfait 4 jours/semaine		
ETUDE - GARDERIE DU SOIR ⁽⁴⁾		
Maternelle & Élémentaire (à partir de 16h45)	2,00 € par soir/enfant	
ACCUEIL DU MERCREDI ⁽⁵⁾		
Journée + repas	20,00 € par jour/enfant	
1/2 journée + repas	15,00 € par 1/2 journée/enfant	
1/2 journée sans repas	10,00 € par 1/2 journée/enfant	
FRAIS ANNEXES		
FEC Assurances scolaires / Individuelle accident ⁽⁶⁾	Prise en charge par l'établissement	
Cotisation APEL ⁽⁷⁾	24,00 €	
Revue La Salle Liens International ⁽⁸⁾	9,90 €	

⁽¹⁾ COÛT DE LA SCOLARISATION

 La facture annuelle est déposée sur l'ENT ([www.lasalle63.fr/onglet Ecole directe](http://www.lasalle63.fr/onglet_Ecole_directe)). Des régularisations éventuelles pourront être effectuées en cours d'année.

Tout mois commencé est dû.

Modalités de règlement de la contribution familiale :

>Par prélèvements automatiques mensuels, sur 9 mois, du 10/10/2022 au 10/06/2023. (Pour les familles déjà sous prélèvement en 2021/2022, le mandat sera reconduit à partir du 10/10/2022).

 >Par carte bancaire, en une seule fois à réception de la facture en 10/2022, sur le site internet de l'Ensemble scolaire La Salle ([www.lasalle63.fr/onglet Ecole directe](http://www.lasalle63.fr/onglet_Ecole_directe)).

>Par chèque, en une seule fois à réception de la facture en 10/2022, à l'ordre de l'Ensemble scolaire La Salle Clermont-Fd.

>En espèces, en une seule fois à réception de la facture en 10/2022, au service Comptabilité (selon horaires d'ouverture).

Demandes de réductions de la contribution familiale (seuil non remis école = 160,00 €)

 Les demandes de réduction doivent être renouvelées chaque année : les dossiers sont à retirer au Service Comptabilité et à déposer impérativement **avant le 12/09/2022 avec les pièces justificatives. Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au sein de l'Ensemble scolaire bénéficient d'une réduction automatique.**
Réductions spécifiques pour les personnels de l'enseignement catholique

Le taux de réduction est fixé à 30% d'une part de la contribution familiale (avec seuil non remis école = 160,00 €). L'imprimé est à retirer auprès du Service Comptabilité.

⁽²⁾ FORFAIT ACTIVITES ET FOURNITURES

Un forfait annuel est appliqué pour les activités telles que sorties pédagogiques, cirque, piscine... et les fournitures.

⁽³⁾ COÛT DE LA RESTAURATION
Modalité de règlement de la restauration :

 >Paiement du **forfait** : selon le mode de règlement retenu pour la contribution annuelle.

 >Pour les **repas** pris ponctuellement : paiement par carte bancaire sur notre site www.lasalle63.fr (onglet Ecole directe)

 Pour bénéficier du **fonds social cantine**, toute demande d'aide doit faire l'objet d'un courrier adressé au chef d'établissement.

⁽⁴⁾ ETUDE - GARDERIE DU SOIR
Modalité de règlement :

La facturation est trimestrielle. Le règlement s'effectue selon le mode de paiement retenu pour la contribution annuelle.

⁽⁵⁾ ACCUEIL DU MERCREDI
Modalité de règlement :

 Le règlement s'effectue via le porte-monnaie en ligne ([www.lasalle63.fr/onglet Ecole directe](http://www.lasalle63.fr/onglet_Ecole_directe)).

FRAIS ANNEXES
⁽⁶⁾ FEC ASSURANCES SCOLAIRES : L'établissement souscrit à la FEC un contrat "Individuelle accident" (Harmonie) pour tous les élèves, à compter du 01/09/2022 pour l'année scolaire entière. Cf. dépliant sur notre site internet ([www.lasalle63.fr/onglet Documents administratifs](http://www.lasalle63.fr/onglet_Documents_administratifs) situé en bas de page).

 En revanche, il vous appartient de **fournir obligatoirement, dès la rentrée de 09/2022, une attestation d'assurance "Responsabilité civile"** (à réclamer auprès de votre assureur).

⁽⁷⁾ Adhésion APEL : La cotisation annuelle de l'APEL s'élève à 24,00€. Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans l'Ensemble scolaire, la cotisation n'est prélevée qu'une seule fois.

⁽⁸⁾ Abonnement revue La Salle Liens International : L'abonnement à la revue trimestrielle La Salle Liens international, éditée par les Frères des Ecoles Chrétiennes, vous est proposé au tarif préférentiel de 9,90€/an.